

# RISQUES MAJEURS

Document à conserver



## LES BONS RÉFLEXES

### COMMUNE DU GUA



Submersion  
marine



Inondation



Tempête



Séisme



Transport  
de matières  
dangereuse



Mouvement  
de terrain

# Le mot du maire

# Sommaire

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Les risques majeurs.....                | 3  |
| Le plan communal de sauvegarde (PCS)    | 4  |
| Les inondations .....                   | 6  |
| Les événements météorologiques .....    | 8  |
| Les mouvements de terrain.....          | 9  |
| Les séismes .....                       | 10 |
| Le transport de matières dangereuses... | 11 |
| Synthèse des bons réflexes.....         | 12 |
| Informations pratiques .....            | 13 |

# Les risques majeurs

## Qu'est-ce qu'un risque majeur

Un événement potentiellement dangereux prend la dimension de risque majeur lorsqu'il touche un secteur géographique avec des enjeux humains, économiques ou environnementaux et dépasse les capacités de réaction de la société.



## Les risques majeurs au Gua :



**Inondation / submersion marine**



**Événement météorologique**



**Mouvement de terrain**



**Séisme**



**Transport de matières dangereuses**

## Le kit sécurité



Quel que soit le risque encouru, il est utile de préparer et d'avoir à disposition un kit composé des éléments suivants :

- Lampe de poche
- Radio à piles
- Quelques vivres et de l'eau
- Papiers importants
- Médicaments / traitements quotidiens / ordonnances
- Un peu d'argent
- Téléphone portable
- Vêtements chaud...

Ce kit pourra être utilisé en cas d'évacuation ou de repli vers une zone refuge.

Pour plus d'informations, retrouvez le guide « Je protège ma famille » à l'adresse : [www.sageseudre.fr/inondation](http://www.sageseudre.fr/inondation).

# Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Le conseil municipal de la commune du Gua a approuvé par arrêté le Plan Communal de Sauvegarde. Il prévoit une organisation spécifique des services municipaux pour faire face à tout événement de grande ampleur et ainsi prendre en charge la population sinistrée dans les meilleures conditions tout en apportant un soutien essentiel aux services de secours.

## Qui fait quoi ?

Lorsqu'une catastrophe naturelle ou technologique a lieu, l'alerte est donnée.

**Le Préfet** informe les maires et, si le sinistre est très important, met en place le plan ORSEC\*. Il peut solliciter des renforts nationaux et extranationaux.

**Le Maire** alerte la population et éventuellement déclenche son **Plan Communal de Sauvegarde** détaillant les mesures à prendre pour venir en aide à la population (alerte, évacuation des personnes sinistrées, hébergement et restauration) et pour gérer le retour à la normale.

**Les services de secours** luttent contre le sinistre et protègent les personnes, les biens et l'environnement.

**La population** se met à l'abri ou est évacuée, écoute la radio, ne va pas chercher les enfants à l'école et n'encombre pas les lignes téléphoniques.

**Les responsables d'établissements scolaires** déclenchent leurs Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

*\*Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) : programme d'organisation des secours à l'échelon départemental sous l'autorité du Préfet*

## L'alerte

Afin de s'assurer que la population est informée de la survenue d'un risque majeur, la commune du Gua est dotée de plusieurs moyens d'alerte :

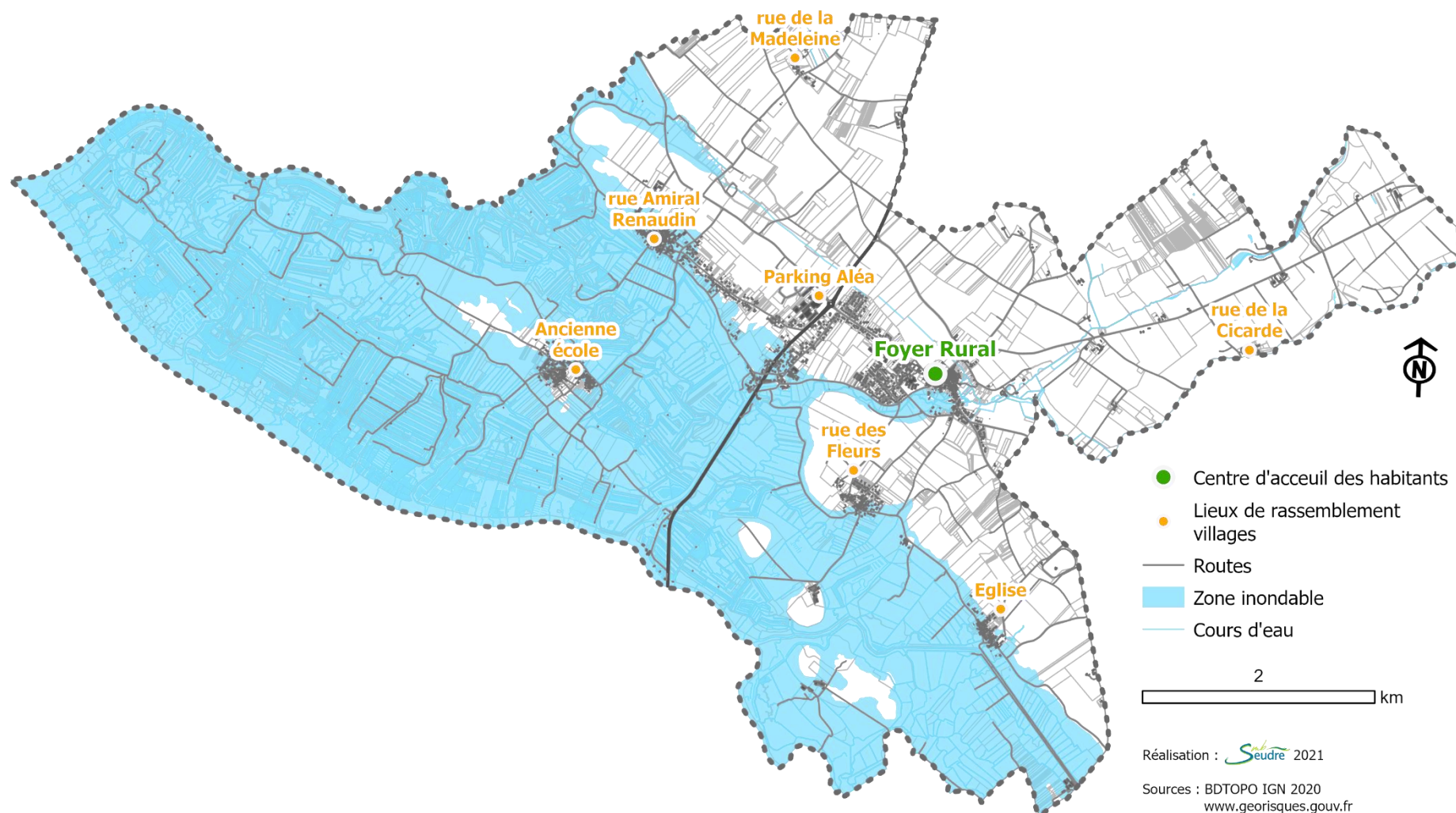
- **Alerte SMS** : pour vous abonner à ce service gratuit, il vous suffit de communiquer en mairie par courrier, par courriel (accueil@le-gua.com) ou à l'accueil votre nom, adresse et numéro de portable.
- **Circulation d'un véhicule municipal sonorisé** indiquant les mesures à suivre.

## Envie de s'impliquer ?

La mairie du Gua recherche des bénévoles pour participer à la gestion de crise communale (accueil et l'hébergement des sinistrés, soutien à la population, nettoyage, remise en état, etc.). Contactez la mairie pour en savoir plus.

## Les lieux de rassemblement et d'accueil

Si un risque nécessite une évacuation de la population, des sites de rassemblement et un lieu de vie sécurisé (foyer rural) sont prévus à cet effet (cf. carte ci-dessous).





# Les inondations

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut avoir différentes origines :

|                          | Submersion marine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Débordements de cours d'eau                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du phénomène | Conjonction de plusieurs phénomènes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pleine mer de fort coefficient. <b>Vigilance à partir de 90.</b></li><li>- Vents forts de secteur ouest. <b>Vigilance à partir de 90 km/h</b></li><li>- Surcote due à une dépression atmosphérique. <b>Vigilance lorsque le baromètre descend rapidement sous 990hPa</b></li></ul> | Débordement relativement lent des cours d'eau, des marais et de leurs réseaux hydrauliques (fossés, canaux) à l'issue d'épisodes pluvieux importants. Ces événements peuvent durer plusieurs jours. Un niveau marin élevé peut aggraver le phénomène en bloquant l'évacuation des eaux douces. |
| Secteurs concernés       | Principalement le bourg du Gua, Souhe, Saint-Martin, Chalons Montsanson et Dercie (cf. carte page 5)                                                                                                                                                                                                                                                             | Concernent principalement le bourg du Gua, Chalons, Dercie et la Cicarde.                                                                                                                                                                                                                      |
| Mémoire du risque        | Les tempêtes Martin en 1999 et Xynthia en 2010 ont provoqué d'importantes submersions marines sur le littoral Charentais et notamment dans l'estuaire de la Seudre.                                                                                                                                                                                              | Inondations de décembre 1982                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                          | Ruissellement pluvial                                                                                                                                                                                                                                                     | Remontée de nappe phréatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du phénomène | Episodes de pluie intense sur une courte période (ex : orage) provoquant des débordements par saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Le phénomène est bref et intense (quelques heures).                                                                 | Les nappes phréatiques sont alimentées par l'infiltration d'une partie de l'eau de pluie atteignant le sol. Si des épisodes pluvieux exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol et provoquer une inondation par « remontée de nappe ». Ce type d'inondation peut durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines. |
| Secteurs concernés       | De fortes pluies peuvent s'abattre sur l'ensemble de la commune mais leurs conséquences éventuelles (caves, garages inondés...) sont plus importantes dans les points bas et les secteurs densément urbanisés du centre-ville en raison de l'imperméabilisation des sols. | Les paramètres suivants favorisent leur apparition : <ul style="list-style-type: none"><li>- des niveaux de la nappe particulièrement haut</li><li>- des épisodes pluvieux intenses et répétés sur plusieurs années consécutives</li></ul> Points bas de la commune, particulièrement le bourg du Gua, Montsanson, Dercie, La Cicarde, Chalons et Saint-Martin.                                          |



## Consignes de sécurité

### Avant

1. J'entretiens les fossés, canaux ou cours d'eau passant sur mon terrain.
2. Je ferme les volets, portes, fenêtres. Je bouche les soupiraux et les aérations pouvant être atteint par l'eau. Des batardeaux ou sacs de sables peuvent servir à sécuriser les ouvertures les plus exposées.
3. Je surélève les appareils ou meubles au rez-de-chaussée, les papiers importants, les matières polluantes et toxiques.
4. Je range ou j'amarre les objets à l'extérieur.
5. Je contrôle mon « kit sécurité » (cf. page 3). Je vérifie le fonctionnement de mon téléphone portable, de la radio à piles et la lampe de poche.
6. Je vais garer mes véhicules sur un point haut de la commune.
7. Si l'évacuation est décidée, je quitte mon logement et me rend au centre d'accueil au foyer (cf. carte page 5) ou chez des voisins ou amis hors de la zone à risque.
8. Je reste vigilant (radio, internet, etc.).
9. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

### Pendant

Si je suis resté à mon domicile :

1. Je coupe les compteurs électriques et de gaz.
2. Je reste à l'étage ou point haut avec mon kit sécurité pendant toute la durée de l'évènement.
3. Je ne sature pas les lignes téléphoniques.
4. Je me signale à ma fenêtre par un point lumineux (torche, portable allumé, etc.).
5. J'écoute la radio (France Bleu 103.9 FM)
6. Je ne circule pas dans la zone inondée, ni à pied, ni en voiture.

Si je suis dans un centre d'accueil :

1. Je reste au centre d'accueil toute la durée de l'évènement.
2. Je ne sors ou regagne mon domicile que si les autorités me l'autorisent.

### Après

1. Je pompe l'eau de manière progressive (surtout au niveau des caves), je nettoie, j'aère, je désinfecte et chauffe dès que possible.
2. Avant de rétablir l'électricité, je m'assure que mon branchement individuel a été vérifié par les services d'ENEDIS, je fais vérifier mon installation intérieure par un professionnel.
3. Je m'assure en mairie que l'eau du robinet est potable.
4. J'évalue les dégâts : je prends des photos, note le niveau d'eau, dresse la liste des biens détériorés, demande des devis, contacte mon assureur (ne rien jeter avant son accord).
5. Je me signale auprès de la Mairie.
6. J'apporte une première aide à mes voisins (personnes âgées, à mobilité réduite).
7. Je porte attention à la présence de moisissures pouvant entraîner des problèmes respiratoires.



# Les événements météorologiques

Les événements météorologiques rassemblent les phénomènes exceptionnels de type tempête, fortes précipitations, orages, neige, verglas, grand froid, canicule.

## Tempêtes

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description du phénomène | Une tempête est une forte perturbation atmosphérique qui se manifeste par des vents violents supérieurs à 90 km/h, accompagnés parfois de pluies importantes. Outre les dégâts matériels, le risque pour l'homme provient des risques de projection d'objets, de chutes d'arbres, tuiles ou éléments de cheminées. Toute la commune est concernée. |
| Mémoire du risque        | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 16 décembre 1958 : tornade avec des rafales à 180 km/h (6 victimes en Charente-Maritime).</li><li>➤ Tempête Martin le 27 décembre 1999 : tempête dévastatrice touchant toute la France. Bilan national : 92 morts et plusieurs milliard d'euros de dégâts.</li></ul>                                       |

## Consignes de sécurité

### Avant

1. Je range les objets risquant d'être emportés ou de se transformer en projectiles, j'arrime les cuves et objets extérieurs.
2. J'éloigne mon véhicule des arbres et habitations (risques de chutes des tuiles, cheminées, arbres).
3. J'ouvre les portails (risques d'arrachement).
4. Je débranche les objets sensibles aux risques électriques.
5. Je ferme les fenêtres et les volets.
6. J'évite de prendre la route et je reporte les déplacements autant que possible.
7. Je me tiens informé (radio, site mairie, site meteofrance.com).

### Pendant

1. Je me mets à l'abri.
2. Je me munis du kit de sécurité et écoute la radio.
3. Je ne sors pas pour déplacer mon véhicule.
4. Je n'interviens pas sur les toitures.
5. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

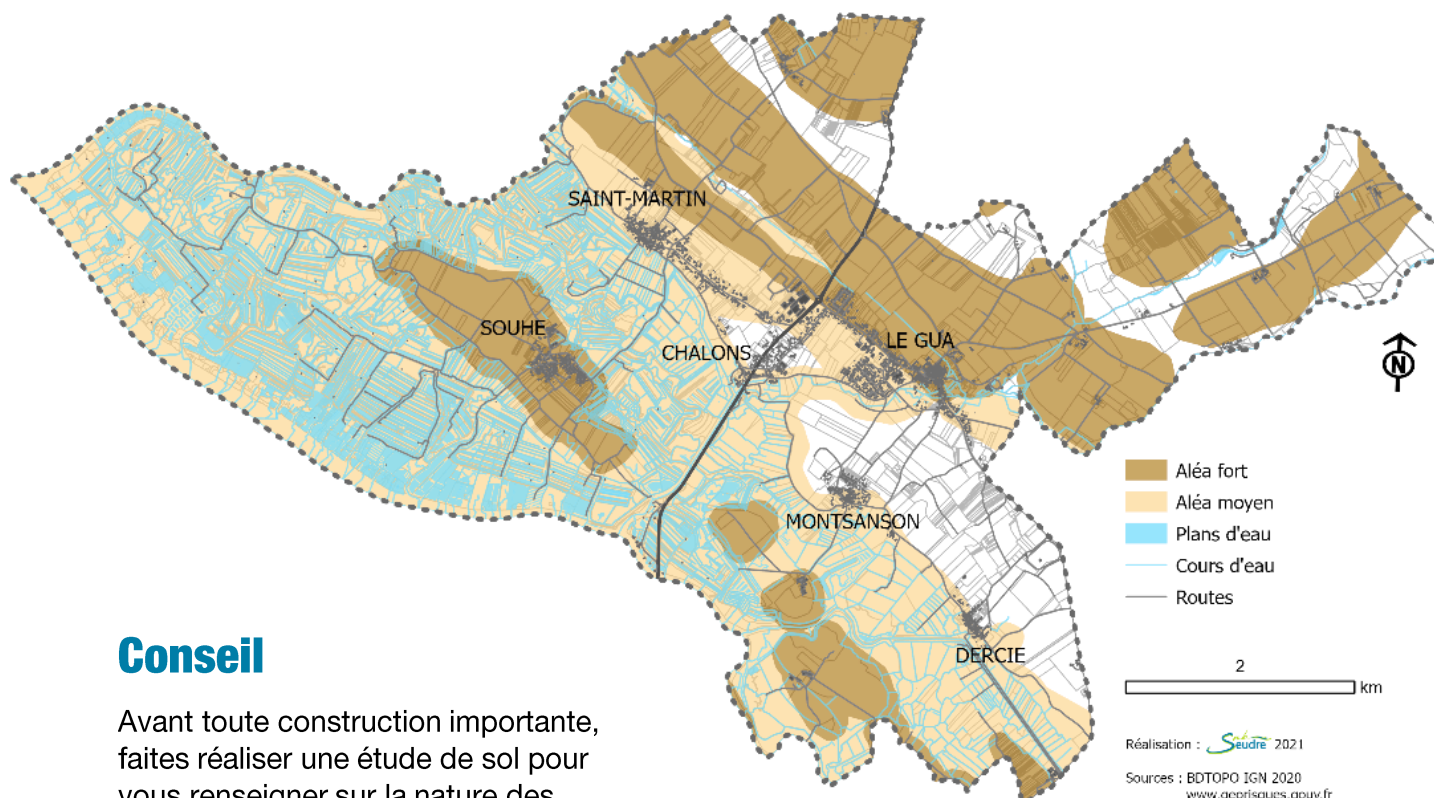
### Après

1. Je reste vigilant et attentif aux chutes d'objets et d'arbres pouvant encore se produire.
2. Je m'éloigne des câbles électriques à terre et je les signale en Mairie.
3. Je limite mes appels téléphoniques (risques de réseaux saturés ou endommagés).
4. Je fais l'inventaire des dommages et je prépare mes dossiers d'assurance.



## Les mouvements de terrain

La commune du Gua est principalement concernée par le retrait-gonflement des sols argileux. En période de sécheresse prolongée, les sols argileux se rétractent. Dès que la pluie revient, ils gonflent. Sans danger immédiat pour l'homme, ces phénomènes peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.



### Conseil

Avant toute construction importante, faites réaliser une étude de sol pour vous renseigner sur la nature des sols et choisir les fondations adaptées.

### En cas d'apparitions de fissures

L'évolution des désordres sur les constructions étant relativement lente, il n'y a donc pas de conduite d'urgence à adopter.

En cas d'apparition de fissures, notamment horizontales, je prends des photos, je contacte mon assureur et j'informe la Mairie.

Si des travaux ne sont pas entrepris dès les premiers signes, les constructions peuvent être gravement affectées et toute occupation pourrait y être interdite en raison du péril.



# Les séismes

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur. Il peut affecter les bâtiments et infrastructures, occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur des personnes.

La commune du Gua est classée en secteur à « sismicité modérée » (niveau 3 sur une échelle de 5). Le risque demeure mesuré car l'intensité des séismes locaux est généralement faible et nos constructions récentes sont adaptées à ce danger. Néanmoins, gardons en mémoire les secousses d'une magnitude de 5,7 sur l'échelle de Richter qui avait lézardé plusieurs maisons sur l'île d'Oléron en septembre 1972.

## Par précaution

1. Je respecte les normes de construction antisismiques et je me renseigne auprès du service urbanisme de la commune.
2. Je fixe les appareils et meubles lourds.
3. J'installe des flexibles à la place des tuyaux d'arrivée d'eau et de gaz et d'évacuation.

## Consignes de sécurité

### Pendant la première secousse

1. Je reste où je suis ! **A l'intérieur**, je me place près d'un angle de mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Je m'éloigne des fenêtres. **A l'extérieur**, je ne reste pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer. Je reste au milieu des rues ou dans les espaces libres **En voiture**, je m'arrête et je ne descends pas avant la fin des secousses.
2. Je protège ma tête avec mes bras.

### Après

1. J'évacue le plus rapidement possible les bâtiments endommagés, Je me méfie d'éventuelles répliques. Je prends mes papiers personnels, mes médicaments indispensables (kit sécurité).
2. Je ne prends pas l'ascenseur.
3. Je coupe l'eau, le gaz, l'électricité. Je n'allume pas de flammes et je ne fume pas. En cas de fuite de gaz, j'ouvre portes et fenêtres, quitte l'abri et contacte les secours.
4. Je m'éloigne du littoral (risque de raz-de-marée).
5. Si je suis bloqué sous des décombres, je garde mon calme et je signale ma présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, etc.).
6. Je ne touche pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
7. Je prends contact avec mes voisins pouvant avoir besoin d'aide.
8. Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Ceux-ci sont pris en charge par le personnel de l'établissement (PPMS). L'augmentation du trafic risque d'entraver la progression des secours.
9. J'écoute la radio pour connaître les consignes diffusées par la Préfecture ou les services de secours.
10. Je ne reviens pas dans une construction sans l'accord des autorités.
11. Je ne téléphone qu'en cas d'extrême nécessité pour ne pas encombrer les lignes.



# Le transport de matières dangereuses

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, le rejet de produits toxiques dans l'air (nuage toxique), l'eau ou le sol (pollution).

## Par précaution

Sachez identifier un convoi de matières dangereuses

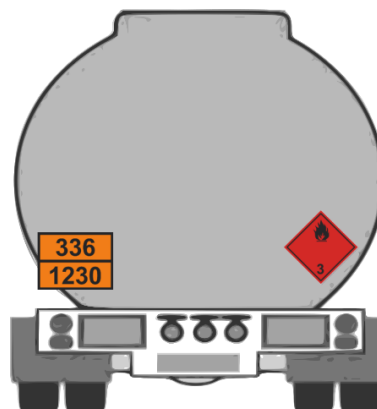


Code danger

Code matière



Symbole du danger



## Consignes de sécurité

### Pendant

Si je suis témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

1. Je préviens les secours (18 ou 112). Dans mon message je précise :
  - a. Le lieu exact (commune, nom voie, point kilométrique, etc.),
  - b. Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.),
  - c. La présence ou non de victimes,
  - d. La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.
  - e. Le numéro du produit et le code danger.
2. J'évite le sur-accident en balisant les lieux, en faisant éloigner les personnes. Je ne fume pas.
3. S'il y a des victimes, je ne les déplace pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
4. Je supprime toute source de feu ou de chaleur (cigarette, moteur...).
5. En cas de fuite d'un produit, je quitte la zone d'accident perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

Si je suis alerté (sirène, véhicules, haut-parleurs...) :

6. Je me réfugie dans le bâtiment le plus proche.
7. Je me confine : ferme et calfeutre toutes les ouvertures et entrées d'air. J'arrête la ventilation.
8. Je ne vais pas chercher les enfants à l'école.
9. J'écoute la radio.
10. Je ne téléphone qu'en cas d'urgence pour ne pas saturer les lignes.
11. Si je dois évacuer, je coupe le gaz et l'électricité.

### Après

1. Dès la fin de l'alerte, j'aère le local dans lequel je me suis réfugié, j'aère mon habitation.
2. En cas d'irritation, je consulte un médecin dès la fin de l'alerte

# Synthèse des bons réflexes

| Inondation et submersion marine                                                                                                     | Événement météorologique                                                            | Retrait gonflement d'argile                                                       | Séisme                                                                               | Transport de matières dangereuses                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    |    |  |    |    |
| <br>Évacuation du domicile si l'ordre en est donné |    |                                                                                   |    |    |
|                                                   |   |                                                                                   |   |   |
|                                                  |                                                                                     |                                                                                   |  |  |
|                                                  |  |                                                                                   |                                                                                      |  |
|                                                  |  | Surveiller l'apparition des fissures                                              |  |  |
|                                                  |  |                                                                                   |  |  |
|                                                  |  |                                                                                   |                                                                                      |                                                                                       |
|                                                                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |  |  |

# Informations pratiques

## NUMEROS UTILES :

|                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|
| Pompiers .....                                                     | 18             |
| Gendarmerie .....                                                  | 17             |
| Samu .....                                                         | 15             |
| Appel d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes ..... | 114            |
| Appel d'urgence européen .....                                     | 112            |
| Mairie du Gua .....                                                | 05 46 22 80 08 |
| Préfecture de la Charente-Maritime .....                           | 05 46 27 43 00 |
| Urgence gaz GRDF.....                                              | 0 800 47 33 33 |
| Dépannage électricité ENEDIS.....                                  | 09 726 750 17  |

## POUR RESTER INFORMER EN CAS DE CRISE :

Radio locale : France Bleu La Rochelle : 103.9 MHz



## SITES INTERNET :

Mairie :

[www.le-gua.com](http://www.le-gua.com)

Préfecture :

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

Vigilance météo :

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

[vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Informations sur les risques :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

[www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr)

**Mairie du Gua**

28 rue Saint-Laurent

17600 LE GUA

05 46 22 80 08

[accueil@le-gua.com](mailto:accueil@le-gua.com)

*Ce document a été rédigé par  
Le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre*

